

Comment se préparer à l'apprentissage de la conduite

La plupart des jeunes sont impatients d'atteindre le jour où ils pourront se retrouver au volant d'une voiture et aller où bon leur semble sans dépendre de leurs parents. Cependant, ils ne peuvent pas prendre le contrôle d'une voiture sans y réfléchir préalablement bien préparés. Il leur faut entre autres savoir que les cours de conduite sont obligatoires au Québec, penser aux dépenses à franchir avant l'obtention de leur permis permanent et ne pas oublier de faire l'acquisition d'une police d'assurance auto. Les cours de conduite pour véhicules de promenade comportent deux parties distinctes: une partie théorique, et une partie pratique. Avant de se retrouver derrière le volant d'une voiture, il faut comprendre le fonctionnement du système routier, et assimiler certains comportements sécuritaires. Lors de la partie théorique du cours, le futur conducteur apprendra donc en détail le code de la route, le fonctionnement de son véhicule, la signification des panneaux de signalisation et les différentes règles et marches à suivre pour devenir un automobiliste averti. Au terme de son cours théorique, l'élève doit se soumettre à un examen théorique. Si celui-ci est complété avec succès, il obtiendra son permis d'apprenti conducteur qu'il devra utiliser pendant au moins un an. La réussite de l'examen théorique est suivie par le cours pratique. Lors de ces cours, le futur conducteur doit conduire un véhicule sous la supervision d'un instructeur qualifié qui lui donnera des indications à suivre et s'assurera de le faire progresser à chaque rencontre. Les instructeurs ont pour mission de mettre les jeunes apprentis conducteurs en confiance, et de les aider à prendre de bonnes habitudes de conduite tout en corrigeant leurs erreurs. Lors de l'examen pratique qui suivra ces cours, l'élève devra démontrer ses habiletés et mettre en pratique plusieurs des notions apprises dans ses examens théoriques, en effectuant des manoeuvres qu'il aura préalablement pratiquées avec son instructeur. La réussite de l'examen pratique permet d'obtenir son permis probatoire, qui doit être utilisé sur une période de deux ans avant d'être remplacé par le permis de conduire permanent. Le permis d'apprenti conducteur donne le droit à son détenteur de conduire en tant qu'accompagné d'une personne possédant elle-même un permis de conduire permanent depuis au moins deux ans. Ainsi, un jeune apprenti conducteur peut décider de s'exercer à conduire entre deux cours pratiques en tant que supervisé par un de ses parents, par exemple. Pour ce faire, il peut se rendre dans des rues larges et peu achalandées ou dans de vastes stationnements de centres commerciaux afin de se sentir en confiance et de ne pas entraver la circulation. Lorsqu'il a obtenu son permis probatoire, le jeune conducteur peut conduire sans être accompagné. Dès qu'un jeune commence à conduire, il peut être couvert par la police d'assurance automobile de ses parents. Cependant, il devra éventuellement demander son propre devis d'assurance auto afin de bénéficier d'une protection adéquate. Une fois bien assuré, le nouveau conducteur peut mettre ses nouvelles connaissances à profit et enfin conduire pour aller où bon lui semble, en toute sécurité.

About the Author

-Trouvez des solutions complètes d'[assurance voiture](#) et habitation chez la compagnie, expert en assurance depuis plus de 50 ans. Faites votre [devis assurance auto](#) et achetez dès aujourd'hui en ligne!

Source: <http://www.secrets-de-comment.com> | [Formation Marketing](#) | [NetConcept, droits de revente](#)